



**DELIBERATION n° 24-2020
En date du 24 juin 2020**

**Portant sur le Vote du Budget « Annexe »
2020**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni à la Mairie le 24 juin 2020 à 20h selon convocation en date du 19 juin 2020, sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, Monsieur Bernard GLANDUS étant secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire,

M. HENRY Philippe, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle, M. VERGER Manuel, Mme CARRILLO Martine, M. GARCIA Jean-Luc, Adjoint.

M. GLANDUS Bernard, Mme CHABROUX VICENTE Patricia, MM. SIMON Patrick, GIRARD Stéphane, PEAUDECERF Sébastien, Mmes TOUCAS Hélène, DESMOULIN Christelle, COUTY Isabelle, BASSALER Virginie, MM. Jean-Philippe NANEIX, Brice APPERT, Mmes Emilie TALLET, Océane MICAUD, M. André GAILLARD, Mme Claude THIBAUT GUILLON, M. Victor GRANDJACQUOT, Conseillers Municipaux.

Excusée : Mme Régine DE PAIVA, adjointe. Son pouvoir est donné à Mme Christelle AUPETIT-BERTHELEMOT

Pouvoirs :

Mme Hélène TOUCAS reçoit le pouvoir de Mr Manuel VERGER, parti à 20h30.

Mme Emilie TALLET reçoit le pouvoir de Mr Brice APPERT, parti à 21h00.

Suite à la mise en place du budget annexe, le budget annexe 2020 sera équilibré comme suit :

- **En section de Fonctionnement : à hauteur de 83 659.02 €**
- **En section d'Investissement : à hauteur de 281 951.40 € en Dépenses et 487 416.78€ en Recettes.**
 - Vu la fiche de notations des dotations forfaitaires de l'Etat,
 - Vu la notification des bases fiscales,
 - Vu les données synthétiques présentées par Monsieur le Maire,
 - *Vu la présentation du Budget primitif à l'ensemble du Conseil Municipal.*

Mr le Maire propose de soumettre au vote le budget par section.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, adopte la Section Fonctionnement du Budget Primitif « Annexe » 2020 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement

PRESENTATION PAR CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
Charges à caractère général	16 500.00	
Charges financières	12 000.00	
Virement à la section d'investissement	55 159.02	
Produits des services du domaine		41 000.00
Résultat reporté 002 RF		42 659.02
TOTAL DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	83 659.02	83 659.02

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte la Section d'Investissement du Budget Primitif « Annexe » 2019 en Dépenses et en Recettes comme suit :

Section d'Investissement

PRESENTATION PAR CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
Total des dépenses d'équipement	168 000.00	
Total des dépenses financières	46 300.00	
Montant des Restes à Réaliser en Dépenses	67 651.40	
Total des recettes d'équipement		2 300.00
Virement de la section de fonctionnement		55 159.02
Montant des Restes à Réaliser en Recettes		230 310.00
Résultat Reporté 001 RI		199 647.76
TOTAL DES DEPENSES ET RECETTES	281 951.40	487 416.78

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	22
Nombre de suffrages exprimés	20
Votes pour	20
Vote contre	
Abstentions – ne participent pas au vote	3

Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 24 juin 2020.

Le Maire,

Joël GARESTIER



Transmis au représentant de l'Etat le : 6 Juillet 2020

Publié le : 6 Juillet 2020

